

Séance du Conseil Municipal du 22 février 2023

Le 22 février 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Vinzieux s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Hugo BIOLLEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2023

Présents: MM et Mmes Hugo BIOLLEY, Ludovic GAUSSE, Caroline POUZET, Frédéric POIZEAU, Florian D'ANIELLO, Andréa DJERRAF, Lionel RIBEIRO, Jean-Paul CHEVALIER, Florence LAFONT, Delphine SALLES-BIOLLEY.

Absents : MM Jacques LENGART.

Secrétaire de séance : Frédéric POIZEAU.

Approbation du PV du 15 novembre 2022.

1. Présentations des services civiques

Temps de présentation d'Aude et Juliette, les services civiques qui iront dans un premier temps à la rencontre des habitants afin de mettre en avant les différents besoins et travailleront ensuite sur divers projets pendant 6 mois.

2. Vie quotidienne

a. Prochaines manifestations

Monsieur le Maire présente les prochaines manifestations :

- Le 11 mars, réunion de préparation de l'Ardéchoise à Saint Alban d'Ay
- Le 12 mars, représentation de la Charnaude à Charnas au profit du CCAS de la commune
- Le 19 mars à 18h, commémoration de la guerre d'Algérie avec la FNACA
- Le 6 mai, matinée éco-citoyenne et la soirée de lancement du financement participatif
- Le 17 juillet, proposition de la représentation d'une comédie musicale de Grenoble

b. Camion vrac

Après concertation, le projet d'épicerie Vrac est validé pour le 24 mars avec Gastronomovac. Le camion s'installera les vendredis entre 17h et 19h sur la place de l'église. Des flyers seront distribués pour l'information des habitants.

c. Grippe aviaire

Monsieur le Maire informe les élus de l'évolution de la grippe aviaire autour de la commune. Il est décidé de faire un courrier d'informations aux habitants sur les pratiques à adopter afin de sécuriser les poulaillers.

3. Travaux et Urbanisme

a. Retour sur les travaux

L'horloge de l'église est déréglée. Une intervention est prévue afin de déterminer les raisons de la panne et de décider du réglage ou du changement de l'horloge.

b. Voirie

Monsieur le Maire informe des travaux validés et réalisés sur le début de l'année :

- Chemin de Pommier
- Goudron route des Gacons

Monsieur le Maire informe le conseil des différentes demandes de devis en cours pour une validation au prochain conseil municipal. Sont concernés des travaux de gestion des eaux pluviales, de réfection de voirie et d'élague de chemins.

4. Finances

a. Virements de crédits

Objet: Autorisation de dépenses.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que, dans l'attente de l'adoption du budget, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Les dépenses d'équipement votées au Budget Primitif 2022 s'élèvent au total à 133 689.68 €, non compris le chapitre 16.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **8740 €** (< 25% de 133 689.68 €).

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Comptes	Désignation	Montants
2151	Travaux de voirie	7060 €
2158	Coffret électrique	1680 €
TOTAL 21		8740 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2023.

5. Ressources

a. Révision des statuts d'ARA

Objet: Approbation de la révision des statuts d'Annonay Rhône Agglo (ARA).

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts d'ARA et propose ce document à l'adoption du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision des statuts d'ARA.

b. Convention avec l'école publique de Félines

Objet: Convention relative à la scolarisation à l'école public du Fayet de Félines d'enfants domiciliés à Vinzieux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par la commune de Félines (Ardèche) qui fixe les modalités de participation financière et d'accueil des enfants de la commune de Vinzieux à l'école publique du Fayet pour les années scolaires 2022 - 2023 et 2023 - 2024.

Les montants fixés sont les suivants :

- Année 2022 - 2023

Maternelle : 450 € par élève

Elémentaire : 250 € par élève

- Année 2023 – 2024

Maternelle : 550 € par élève

Elémentaire : 350 € par élève

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la convention proposée par la commune de Félines pour les années scolaires 2022 - 2023 et 2023 - 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

6. Présentations

a. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Objet: Approbation du Plan Communal de Sauvegarde.

La commune de Vinzieux s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours du SDIS et des services de la préfecture.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le PCS a été validé par la préfecture et qu'il est donc nécessaire de délibérer afin que le document soit opérationnel et consultable en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** à l'unanimité la validation du Plan Communal de Sauvegarde,

b. Défense incendie

Monsieur le Maire revient sur un travail mené avec le SDIS pour la défense incendie de la commune. Il apparaît important d'installer une citerne au niveau des Estraits afin de pouvoir circonscrire les éventuels feux au niveau du Fayet.

La commune devra donc prévoir l'acquisition d'une parcelle de 400 m² pour l'installation de la citerne et d'une zone de stationnement. Les contacts sont en cours auprès des propriétaires concernés. Le portage de l'investissement sera à charge d'Annonay Rhône Agglo. Le portage de l'entretien sera à la charge du SDIS07.

c. Eclairage public

M. Florian D'ANIELLO informe le conseil municipal de la demande de devis pour :

- l'installation de panneaux d'information à chaque entrée du village
- l'installation des horloges pour la gestion des extinctions et allumages automatiques

→ Prochain CM le mercredi 15 mars 2023 à 19h30

Séance levée à 21h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance, Frédéric POIZEAU